

Les procès-verbaux devraient indiquer que ce qui s'est passé hier matin est dû uniquement aux jeux stupides de l'opposition.

**Le sénateur Frith:** Vous traitez toujours tout de stupide lorsque vous perdez.

[Français]

• (0940)

**L'honorable Jacques Hébert:** Honorables sénateurs, une des grandes réussites du gouvernement actuel c'est d'avoir tellement bafoué notre système parlementaire que l'opinion publique ne réagit même plus devant les pires abus. On se souvient encore aujourd'hui du scandale qu'avait constitué l'imposition de la guillotine par un gouvernement libéral lors du débat sur le «pipeline», l'oléoduc, un débat déjà loin dans le temps.

Or, ce type de scandale est monnaie courante depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

Il y a quelques jours, mon collègue le sénateur Molgat citait les propos du professeur Robert Jackson tenus à l'occasion d'un atelier organisé au Sénat même. D'ailleurs, les sénateurs Lynch-Staunton et Barootes étaient également présents. J'étais présent mais je n'en pouvais croire mes oreilles quand le distingué professeur a révélé que, depuis 1988, le gouvernement actuel avait utilisé la guillotine plus souvent que tous les gouvernements antérieurs réunis, depuis la Confédération. À telle enseigne que les médias ne réagissent même plus.

Les Canadiens finiront par croire que le bon fonctionnement de la démocratie exige qu'on bâillonne l'opposition et qu'on empêche les citoyens ordinaires ou les organismes qui les représentent de s'exprimer s'ils ne sont pas d'accord avec un projet de loi.

Le projet de loi C-113 est un exemple de cette mentalité réactionnaire: d'abord, à la Chambre des communes, on a imposé la guillotine à toutes les étapes, avant d'en faire autant au Sénat.

En réalité, on y a fait pire, en limitant les audiences publiques à 4 heures et à 7 témoins, alors que des douzaines d'autres voulaient, comme le sénateur Frith vient de le démontrer, venir des quatre coins du pays, le comité ayant refusé de sortir d'Ottawa, bien entendu, et d'aller dans les régions écouter la voix de ceux qui sont et seront les victimes de C-113.

Hier matin, peu après 9 heures, comme le sénateur Di Nino vient de le rappeler, les membres libéraux du comité des finances nationales ont essayé de convaincre le gouvernement de changer sa décision. Ils ont tout au plus réussi, parce que la majorité conservatrice se manifesta en retard, à obtenir un ajournement d'une heure, dans l'espoir que cela donnerait le temps au gouvernement de reconsidérer sa décision et de

donner un peu plus de consistance à ce simulacre d'audiences publiques.

Jouant les vierges offensées, le sénateur Bolduc a osé reprocher aux libéraux d'avoir réduit le temps des audiences de 4 à 3 heures. Comment le sénateur peut-il ne pas comprendre que le scandale est aussi grand, que les audiences soient limitées à 3 ou à 4 heures ou même à dix heures?

Un projet de loi qui touchera des millions de Canadiens parmi les plus démunis exigeait qu'on prenne le temps de l'étudier en profondeur et, surtout, qu'on donne aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion. Le comité aurait dû tenir des audiences publiques au moins dans les 5 régions du pays sinon dans toutes les provinces, il aurait dû annoncer à l'avance la tenue d'audiences, qui auraient pu s'étaler sur quelques semaines sans mettre l'État en péril.

Avec juste raison, les quelques rares témoins que le gouvernement a daigné inviter, ont été outrés de la façon dont on les a traités. C'était sans doute la première fois ou, en tout cas, une des premières fois qu'ils étaient invités à présenter un mémoire à moins de 24 heures d'avis!

Ce qui m'étonne, c'est que ces témoins représentant des groupes de syndiqués importants et de non syndiqués, d'imposants groupes de femmes, et cetera soient venus malgré tout. Cela m'étonne que ces témoins se déplacent et viennent alors que tout cela est tellement inutile. Une blague... Certes, mais certains sénateurs conservateurs ne se gênaient d'ailleurs pas pour manifester leur désaccord en face des arguments pourtant raisonnables qu'on leur présentait. Le sénateur Simard, avec sa délicatesse coutumière, alla même jusqu'à interrompre brutalement certains témoins pour les contredire. Il faut le faire!

Dans un tel climat il était évident que le gouvernement entendrait quelques témoins pour la forme et qu'il n'avait aucune intention d'apporter le plus petit amendement à C-113. Harvie Andre avait donné ses ordres aux sénateurs Murray et Lynch-Staunton: «Il me faut une sanction royale au plus tard le 2 avril. Allez ouste! Et que ça saute!» Je suis sûr que c'est en ces termes-là que s'est exprimé Harvie Andre!

Dans un éditorial du journal *Le Droit* du 11 février dernier, intitulé «Un projet de loi tout croche», l'éditorialiste Murray Maltais tombait pile. Il disait, et je cite:

Le projet de loi sur l'assurance-chômage suscite plus que de l'opposition, il s'agit d'une véritable tourmente. Employeurs et employés financent le régime d'assurance-chômage. Le projet gouvernemental est tout croche: en accordant tous les droits aux premiers, il refile aux seconds toutes les obligations. Ce sont surtout les travailleurs non-syndiqués qui vont en souffrir: ainsi, un escroc [...]

(un entrepreneur quelconque!)

[...] pourra abuser d'autant plus facilement de son employé que le fardeau de la preuve incombera, dans tous les cas, à ce dernier. Cette mesure sauvage contredit carrément la présomption d'innocence.